

Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans concernant l'assainissement des canalisations, du séparateur, des routes, des places et de la place de sport sur la place d'armes de Chamblon (VD)

du 8 avril 2004

Se basant sur la demande d'armasuisse constructions, 1890 Saint-Maurice, du 23 mai 2003, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé l'assainissement des canalisations, du séparateur, des routes, des places et de la place de sport sur la place d'armes de Chamblon (VD) sous certaines charges.

Notification

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse <http://www.vbs-ddps.ch/internet/generalsekretariat/de/home/ru/mpv/aktuelle.html>; une copie peut aussi être demandée auprès du secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

Voies de recours

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, 1^{er} al., LAAM¹).

27 avril 2004

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 3 février 1995 (RS 510.10)

Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans concernant l'assainissement des canalisations, du séparateur, des routes, des places et de la place de sport sur la place d'armes de Ch...

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.04.2004
Date	
Data	
Seite	1924-1924
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 571

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.